***GRILLE DE REFLEXION***

***Journée Internationale contre le trafic humain***

En cette année 2020 si marquée par la pandémie du Covid-19, la réflexion proposée s’élabore autour des effets de la Covid sur les victimes de la traite des personnes. La source principale d’informations est un document publié par le « Comité d’Action contre la Traite Humaine Interne et Internationale » intitulé : « Covid-19 et Traite des personnes ».

**CE QU’EN DIT L’ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU):**

L'ONU met en garde contre les risques accrus pour les victimes de la traite des êtres humains1 :

* Le confinement restreint l’accès aux ressources d’aide, qu’elles soient financières, sociales, policières, etc. «Les services d'aide aux victimes de la traite sont réduits au minimum ou fermés.»
* L’ONU demande aux pays de «maintenir les abris et les permanences téléphoniques ouverts» pour protéger les personnes qui sont encore plus à risque. «Certains refuges ont même fermé à cause du virus et d’autres manquent d’équipement de protection».
* Une enquête, initiée par l’ONU, est en cours auprès des victimes de traite de personnes et des intervenant/es de première ligne, en vue d’élaborer des recommandations rejoignant des situations concrètes vécues dans les États membres.
* La coronavirus accroît les risques de traite d'êtres humains, avertit l'ONU «... les fermetures de frontières empêchent certaines victimes de rentrer chez elles. Elles doivent en outre affronter des ralentissements dans les procédures légales et risquent des mauvais traitements supplémentaires ou bien d'être laissées à l'abandon par leurs ravisseurs.»2

**AU CANADA, DES SITUATIONS SUBIES PAR DES MIGRANTS VULNÉRABLES :**

De manière générale, les conditions de vulnérabilité vécues par les personnes migrantes les placent en situation d’exploitation ; manque d’argent pour vivre, d’accès au travail, risque d’expulsion de leur logement, etc. Ces conditions de grande précarité peuvent conduire plus facilement à des situations de traite, car les personnes pour survivre sont forcées d’accepter à peu près n’importe quoi. Quelles solutions s’offrent à elles? Aller vers la prostitution? Travailler dans des conditions de santé dangereuses? Quoi d’autre?

*Réduire les conditions de vulnérabilité vécues par les personnes migrantes constitue un des moyens de les protéger de l’exploitation pouvant conduire à des situations de traite.*

**DES PERSONNES PLUS VULNERABLES FACE A LA SITUATION DU COVID**

L’Institut Polaris des États-Unis souligne que des travailleuses domestiques perdent leur emploi parce que les employeurs sont eux-mêmes à la maison ou n’ont plus d’argent ni de travail eux-mêmes, 3 et ainsi se retrouvent dans une situation de plus grande vulnérabilité face à l’exploitation. La fermeture des frontières a aussi un impact pour celles qui voudraient rentrer dans leur pays pour s’occuper de leurs propres enfants.

De plus, les femmes actives dans le système prostitutionnel «qui ont un proxénète ont toujours l’exigence de lui rapporter de l’argent et les clients ne sont pas moins exigeants, au contraire.» On leur demande une soumission encore plus grande aux exigences des clients. 4

Le Service de police de la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec ont noté une augmentation de l’exploitation sexuelle sur internet «depuis le début du confinement en raison de la COVID-19». Cela s’explique par le fait que «les jeunes passent plus de temps en ligne actuellement et risquent d’être victimes de ce type de crime. »

**DANS LE MONDE**

La pauvreté et l’exclusion aggravées par les conséquences de la pandémie de la COVID-19 risquent de faire plus de victimes de traite des personnes. Plusieurs organisations en font état de manière publique.

En Afrique du Sud et en Malaisie, des cas d’esclavages modernes sont rapportés. Des travailleuses et des travailleurs, souvent des migrants, sont enfermés dans des usines pour produire des gants médicaux. En Espagne, des migrants sans papier et sans abri travaillent dans les zones agricoles sans aucune protection contre la COVID19.

**Quelques sources d’informations complémentaires :**

* CathII : Comité d’Action contre la Traite Humaine Interne et Internationale : <http://www.cathii.org/>
* [www.interfaith-project-trafficking-personal-persons/](http://www.interfaith-project-trafficking-personal-persons/)
* [www.vaticannew.va](http://www.vaticannew.va)
* <https://migrants-refugees.va/> : service « Migrants et Réfugiés » du Dicastère du Vatican pour le service du Développement Humain Intégral (DHI) prenant en compte les nombreux adultes et enfants victimes de la traite des personnes à des fins d’exploitation sexuelles, de trafic d’organes, de mendicité et de délinquance forcée

Pour contribuer à la lutte contre la traite d’êtres humains et contre l’esclavage, ce service a élaboré un document pastoral mis à la disposition de tous : « Orientations Pastorales Sur La Traite Des Personnes » que l’on peut trouver à l’aide du lien suivant : <https://migrants-refugees.va/fr/traite-et-esclavage/>